

DEMANDE DE CONGE

- ✓ A compléter par les représentants légaux
- ✓ A retourner à la direction au moins 30 jours à l'avance
- ✓ Prendre connaissance des bases légales ([règlement 14.07.2004](#) / [directive du 30 juin 2023](#))

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Filiation :

Adresse exacte :

Classe :

Congé souhaité : du matin après-midi
au matin après-midi

Motif de la demande (ou indiquer « Jour(s) Joker » :

.....
.....

Une demande pour un frère ou une sœur pour le même motif a été déposée à l'école primaire

Justificatif(s) fourni(s) (**sauf pour un / des « Jour(s) Joker »**) :

Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes (règlement du 14 juillet 2004, art. 10). L'élève s'enquiert des travaux à réaliser et rattrape les évaluations manquées.

Lieu, date et signature des parents :

Décision de la direction du Cycle d'orientation le congé est **accordé**

le congé est **refusé**

Motif :

Leytron, le

Signature et timbre de la Direction :

En cas de refus, la décision peut faire l'objet d'un recours, par écrit, dans les 30 jours, auprès de l'inspectrice de l'arrondissement III, Mme Dominique Delaloye, CP 409, 1920 Martigny 1, en adressant une copie à la Direction du CO.

